

La protection du secret des affaires en Chine : impacts de la loi de 2019

WEBINAR

ASPI – Blog ChinePI

9 septembre 2020

LLR – Conseil en Propriété Industrielle

Paris Pékin

Rennes Shanghai

Lyon Shenzhen

Bordeaux Hong-Kong

Aix en Provence

Stuttgart

Bruxelles

Shujie FENG

Professeur de droit

Docteur en droit (Panthéon Sorbonne)

Associé co-fondateur (LLR China)

feng@llrchina.com



Plan

- ➤ Contexte législatif
- > Statistiques
- ➤ Objet protégeable par le secret des affaires
- ➤ Conditions de qualification du secret des affaires
- ➤ Procédure de qualification du secret des affaires
- ➤ Atteintes au secret des affaires
- ➤ Charge de la preuve sur le demandeur dans la détermination de l'atteinte au secret
- ➤ Mesures probatoires
- ➤ Mesures provisoires
- ➤ Application du principe du contradictoire
- ➤ Mesures de sanction
- > Juridiction et conflit de lois
- ➤ Deux types d'affaires courantes







Contexte legislatif

Loi de 1993 sur le droit de la concurrence déloyale

1^e Révision par la loi de 2017

2^e Révision par la loi de 2019 en exécution de l'accord Sinoaméricain du 15 Janvier 2020 (accord *Phase Une*)

Réformes importantes du régime de protection du secret des affaires:

- Définition du secret des affaires
- Charge de la preuve et seuil de la preuve
- Principe du contradictoire et protection des secrets des parties
- Sanction de l'atteinte au secret des affaires

Comment ces réformes seront mises en œuvre par les tribunaux chinois? Quels impacts?

- Pratique actuelle
- Nouveau décret judiciaire de la Cour suprême chinoise





Objet protégeable

- Loi de 1993 : Informations techniques et informations de gestion (commerciale ou économique)
- Révision 2019 : toute information commerciale
- Projet d'interprétation judiciaire 2020 :
- Liste d'exemple des informations techniques
- Liste d'exemple des informations de gestion





5

- Secret

- Valeur commerciale

- Mesure de confidentialité





Secret

Interprétation judiciaire 2007-2 :

- A. **Oui** si l'information est 1) inconnue par toutes les personnes du milieu concerné et 2) ne leur est pas facilement accessible.
- B. **Non** si l'information est
- a) issue de la connaissance générale ou de la pratique dans le domaine technologique ou commercial concerné,
 - b) observable sur le produit
 - c) divulguée par publication ou autres médias
 - d) accessible par voie publique





Valeur commerciale

Interprétation judiciaire 2007-2 (art.10)

- Actuelle ou potentielle, avantage compétitif

Remarque : condition aisée à satisfaire







Mesures de confidentialité

Interprétation judiciaire 2007-2 (art. 11)

- mesures raisonnables et appropriées par rapport à la valeur commerciale du secret
- 2) éléments à tenir compte : support des informations confidentielles, intention du titulaire, caractère identifiable des mesures prises, degré de difficulté pour un tiers d'accéder aux informations confidentielles.









Procédure de qualification du secret des affaires

Etape 1 : Demandeur

Loi de 2019 (art. 32)

Demandeur: preuve prima facie sur

- 1) mesures de confidentialité prises et
- 2) existence de l'atteinte au secret des affaires

=> Défendeur: prouver la disqualification du secret des affaires.

Remarque: renversement de la charge de preuve ?





Procédure de qualification du secret des affaires

Etape 2 : Défendeur

Réfuter la qualité de secret des affaires :

10

- 1) prouver que le prétendu secret est connu ou accessible aux personnes du milieu concerné,
- 2) sources légales de l'information : R&D, cession, licence, ingénierie inverse, succession, etc. => charge de la preuve sur ces faits de défense





Caractérisation des atteintes au secret

Atteinte directe:

- 1. acquisition par vol/pot-de-vin/fraude/menace/intrusion électronique (loi 2019)
- 2. divulgation, exploitation ou licence à un tiers du secret des affaires acquis par actes 1
- 3. divulgation, exploitation ou licence à un tiers du secret des affaires par violation d'une obligation de confidentialité (loi 2019) ou demande au respect de confidentialité par la victime 4. incitation, séduction ou aide à un tiers de commettre un acte de 3 (loi 2019)

Atteinte indirecte:

- acquisition, divulgation, exploitation or licence à un tiers d'un secret acquis de manière illégale 1-4 avec connaissance de cause

11





Charge de la preuve sur le demandeur dans la détermination de l'atteinte au secret

Loi de 2019 (art.32 alinéa 2)

Le défendeur doit prouver l'absence de l'atteinte si le plaignant a fourni de preuve *prima facie* sur l'existence de l'atteinte et les preuves sur les faits ci-dessous :

- Défendeur a eu des voies ou occasions d'obtenir le secret des affaires et l'information utilisée par le défendeur est essentiellement identique au secret des affaires,
- Divulgation, exploitation du secret des affaires par le défendeur et le risque imminente d'un tel acte
- Autres cas

Remarque:

- abaissement du seuil de preuve pour le demandeur ?
- prima facie preuve sur l'existence de l'atteinte ?







Mesures probatoires

Mesures probatoires:

- 1. Saisie de preuve avant le procès:
- Urgence ou difficultés du demandeur
- Prudence des tribunaux,
- 2. Saisie de preuve par la police dans procédure pénale (mesures plus contraignantes)
- 3. Injonction au défendeur de fournir des preuves en sa possession





Mesures provisoires

Injonction préliminaire

Loi de procédure civile art.100-108 et Interprétation judiciaire 2018-21

14

Conditions générales d'application

- Circonstances qui rendraient impossible l'exécution de décision judiciaire ou qui mettent la victime en péril des autres préjudices
- Dépôt de garantie (contre-garantie ne peut pas annuler l'injonction préliminaire sauf avec l'accord du requérant)





Mesures provisoires

Conditions d'application d'injonction avant le procès :

- 1. Urgence
- 2. risque de préjudice irréparable
- 3. tribunal dispose de 48h pour prononcer l'injonction
- 4. Demandeur dispose de 30 jours suivant la mesure d'injonction pour porter la plainte







Mesures provisoires

Responsabilité du requérant en cas d'erreur de la demande si

- 1. plainte non déposée dans les 30 jours suivant la mesure d'injonction,
- 2. titre de PI invalide
- 3. Absence d'atteinte au secret

Prudence des tribunaux dans l'application de mesures provisoires







Application du principe du contradictoire

Moyens de protection des informations des deux parties:

- Accessible uniquement aux avocats, CPI, experts techniciens (lettres d'engagement de confidentialité)

- Audience à huis clos







Application du principe du contradictoire

Comparaison des informations des deux parties:

- Identiques ou essentiellement identiques

Projet IJ 2020 (art.15) : utilisation du secret des affaires sous forme modifiée et diverses manières d'utilisation

- Compétence technique des juges, assistants techniques au sein des cours de PI
- Expertise







Mesures de sanction

Dommages-intérêts:

perte subie par victime -> bénéfices réalisés par le contrefacteur

- -> multiplié par 5 en cas de mauvaise foi et circonstances aggravantes
- -> montant statutaire jusqu'à 5 millions CNY (610 K €), y compris frais de litige (loi 2019 art. 17 alinéa 3, 4)







Mesures de sanction

Cessation de l'acte de contrefaçon :

jusqu'à la divulgation du secret d'affaire ou pendant une certaine durée (durée de validité du contrat de confidentialité ?)

- Destruction des produits illégaux et les instruments destinés à l'atteinte au secret.
- Réparation du préjudice moral

Sanctions administratives: Cessation des agissements illégaux/confiscation des bénéfices illégaux/amende jusqu'à 5 millions CNY (610k €)







Juridiction et Conflit de lois

Projet d'interprétation judiciaire 2020

Juridiction

- 1. Cour d'appel des villes capitales de province et cours désignées par la Cour suprême
- 2. Lex loci délicis ou Lex loci domicili
- 3. Intrusion électronique-> PC ou serveur du contrefacteur ou PC ou serveur qui conserve le secret d'affaire
- Si 2 ou 3 ne peut pas être identifiée, cour du domicile du plaignant

RESTRICTED USE

Conflit de lois

Projet d'interprétation judiciaire (art.30)

Les cours chinoises appliquent la loi chinoise.





Procédure pénale

Coordination de procédures civile et pénales

- Procédure civile suspendue en cas de procédure pénale, sauf si l'information réclamée ne peut pas être qualifiée de secret des affaires ou s'il n'y a pas d'atteinte au secret (Projet IJ 2020)
- <u>Seront examinées par les juges civils</u> les preuves acceptées et le montant de la perte subie par la victime ou bénéfices illégaux du contrefacteur déterminé dans la décision pénale





Deux types de cas fréquents

- Atteinte au secret des affaires par les salariés

- Informations clientèles







Atteinte au secret par les salariés

24

1. application de la loi sur la concurrence déloyale aux individus qui ne sont pas opérateurs commerciaux ?

Débat théorique c. pratique -> clarification par la loi de 2019

3. Contrat de travail nécessaire ? Projet IJ 2020 (art.9).





Informations clientèles

- **1. Projet IJ 2020 art.5** : information clientèle peut être celle basée sur les nom, adresse, coordonnées et habitudes ou contenus d'affaire ou besoin spécifique etc. <u>d'un client particulier</u>.
- 2. Exception: 1) le client a fait des affaires avec l'ancien employeur en raison de sa confiance sur l'ancien salarié; et 2) après la fin du contrat de travail, le client a choisi de mener des affaires avec l'ancier salarié ou le nouvel employeur de l'ancien salarié, sauf s'il avait été convenu autrement entre l'ancien employeur et l'ancien salarié. (IJ 2007-2, art.13 aliéna 2)







Conclusion & Conseil

- 1. Mesures nécessaires à mettre en place
- 2. Collection et préservation des preuves
- 3. Importance de preuves prima facie
- 4. Réclamer un montant élevé de dommages-intérêts







Questions?

L L R 27 Pékin L L R Shanghai Shenzhen Hongkong

Shujie FENG

LLR China

ip@llrchina.com

©LLR 202008

NB: this document is for pedagogic use only and no legal statement can be inferred therefrom. Any distribution, publication, reproduction without the consent of their authors is prohibited.

